

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-493 DU 16 OCTOBRE 1998

Chargeant Monsieur Pierre OSHO Ministre délégué
auprès du Président de la République, Chargé
de la Défense Nationale et des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement
de l'intérim de Monsieur Daniel TAWEMA, Ministre de
l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration
Territoriale pour compter du 16 Octobre 1998

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République
du Bénin ;
VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
VU Le Décret N° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

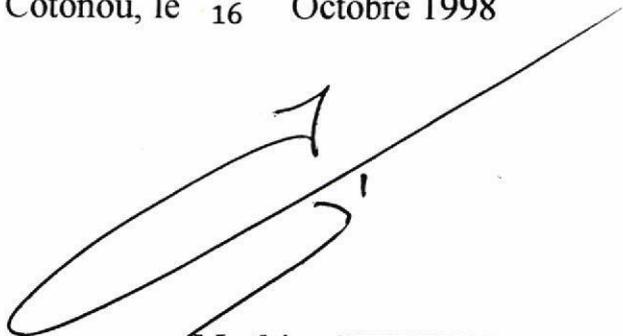
DECRETE

ARTICLE 1^{ER}.- Pour compter du 16 Octobre 1998, Monsieur Pierre OSHO, Ministre
délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense
Nationale et des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du
Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration Territoriale pendant l'absence de
Monsieur Daniel TAWEMA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 Octobre 1998

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS :

PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-